



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 41183

Texte de la question

M. Simon Renucci appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur la disparition au cours de la seule année 2003 de près de 30 000 emplois dans le secteur concurrentiel. Licenciements partiels, fermetures d'entreprises - certaines comme Metaleurop, Altadis, Arcelor sont particulièrement emblématiques - se succèdent à un rythme soutenu. Ce mouvement, sans précédent, traduit d'une part la fragilisation de notre tissu industriel. Il s'accompagne de drames sociaux en faisant basculer des familles entières du côté du surendettement et de la précarité. Aujourd'hui le taux de chômage a atteint 9,7 %. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures énergiques le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour stopper cette hémorragie. - Question transmise à M. le ministre délégué aux relations du travail.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement est appelée sur le nombre croissant de plans sociaux en France dans l'ensemble des secteurs économiques, faisant suite, notamment, à des délocalisations, et sur les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour y remédier. Conscient que des évolutions s'imposent en France afin de moderniser les règles de fonctionnement du marché du travail, le Gouvernement entend proposer un projet de loi avant la fin de l'année 2004 pour que les règles relatives au licenciement économique soient améliorées. Ce texte s'inscrira dans la continuité des négociations qui se seront déroulées au préalable avec les partenaires sociaux. Sur la question plus particulière des délocalisations, une analyse précise de ce phénomène est d'ores et déjà prévue. Ainsi, un audit doit permettre d'analyser au mieux les facteurs déterminants des délocalisations. Afin de disposer d'un diagnostic complet sur ces risques, les corps publics d'inspection seront associés à cette démarche. Les éléments de diagnostic seront par la suite soumis aux partenaires sociaux et permettront d'engager un débat sur les mesures propres à lutter contre les délocalisations, au plan national mais également en accord avec nos partenaires européens. La fragilisation de notre tissu industriel peut également être combattue en appuyant davantage nos pôles d'excellence et en encourageant les synergies entre industries, services aux industries, unités de recherche, entreprises et universités. Cette réflexion, déjà engagée par le Gouvernement, doit également déboucher sur une prise de conscience et des mesures concrètes de soutien à l'échelle européenne.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41183

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4379

Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7799